Montperreux 2023 - 009

PROCES-VERBAL DE SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 09 FEVRIER 2023 A 20H30

Le jeudi douze janvier deux mille vingt-trois, à **vingt** heures **trente** minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTPERREUX s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BARNOUX, Maire de Montperreux, à la suite de la convocation qui a été dressée le **vendredi 3 février 2023**.

Etaient présents :

M Jean-Luc BARNOUX

M Stéphane BREUILLOT

Mme Josselyne MAIRE

M Raymond BOUTHER

Mme Michèle LETOUBLON

M Anthony GILLES

M Aymeric MAIRE

M Michel PÊPE

M André CARON

Mme Sophie LEBAS

M Christophe RIGOLOT

Etaient absents :

Etaient absents excusés :

M Thomas GANDON

M Gaël MASSOT

Mme Angélique MEIGNAN

Mme Anne-Laure SORIN

Procurations données :

Mme Anne-Laure SORIN a donné procuration à M BREUILLOT Stéphane

Mme Angélique MEIGNAN a donné procuration à M GILLES Anthony

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection **d'un secrétaire** pris dans le Conseil municipal.

M Aymeric MAIRE

ayant obtenu(s) la majorité des suffrages, **a** été **désigné** pour remplir ces fonctions **qu'il a** acceptées.

La séance est ouverte à **20 h 40 mn**

Pontarlier 2023-010

TABLE DES MATIERES

1) Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal 2

2) Subvention à l'association du Comice du canton de Pontarlier 2

3) Vente de la parcelle AC 245 : reprise de la délibération de 2015 2

4) Nouveau contrat de location + fiche de consignes pour la salle AU MONTEZAN, l'ESPACE-LOISIRS et règlement aux associations 3

5) Astreintes M LELONG Jonathan 4

6) Choix du locataire pour l'appartement chez BIGOOL 4

7) Tarifs de l'Orchidée Bleue 5

8) Dépôt des dossiers de subvention suite à audit énergétique ORCHIDEE BLEUE et BIGOOL – SYDED, DETR, Département CEE et fonds vert 5

9) BIGOOL : Conventions d'occupation des locaux par les associations 8

10) LE FOYER : réouverture administrative, tarifs de location et convention d'occupation du petit local attenant à la cuisine par la Croix Rouge 8

11) Enfouissement des réseaux rue de l'Eglise : validation de l'opération avec le SYDED et autorisation de signature de la convention pour la maîtrise d'ouvrage et le financement 9

12) Questions diverses 9

1) Délégations consenties au Maire par le Conseil municipal

M Jean-Luc BARNOUX informe qu'il a commandé une cloche au nom de la commune de MONTPERREUX, laquelle sera offerte lors de la remise des prix par l'association du Comice du canton de Pontarlier.

2) Subvention à l'association du Comice du canton de Pontarlier

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il est de coutume que la commune qui organise le comice du canton de PONTARLIER, vote une subvention pour l'association du Comice du canton de PONTARLIER.

Il propose donc aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ce point : lors des réunions de préparation du comice de Montperreux, la somme de 1 200 € a été évoquée entre les élus de la commune et les membres de l'association.

En cas d'accord le montant de la subvention sera prévu au budget primitif 2023.

Proposition de délibération

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide :

- De voter une subvention de 1200 € à l'association du comice du canton de Pontarlier.
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

Résultat du vote : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3) Vente de la parcelle AC 245 : reprise de la délibération de 2015

Le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de reprendre la délibération de vente de la parcelle AC n°245 du 27 novembre 2015.

En effet, le procès-verbal de bornage et de division avait été établi au nom de M et Mme MONNET François par le géomètre-expert. Le Conseil municipal avait donc décidé de vendre cette parcelle à M et Mme François MONNET alors que les terrains appartiennent à la copropriété MONNET – MARCHANDIAUX. Il convient de corriger cette erreur matérielle sans que soit remis en cause les autres points votés par le Conseil municipal précédemment (surface, tarif, servitude, frais…)

Le Maire rappelle au conseil municipal les éléments votés précédemment, lors de la séance du 27 novembre 2015 :

- *le Conseil municipal avait acté le principe de la vente du terrain d'aisance à M et Mme MONNET, terrain compris entre le bornage actuel et le bord du nouveau trottoir réalisé dans la rue de Prés Maillot ; dans le cadre des liaisons douces ; soit parcelle cadastrée section AC n°245 de 0 are 24ca.*
- *Il rappelle au Conseil le prix de vente : 25 € le m², comme stipulé dans la délibération générale de vente de terrain d'aisance prise en 2008.*
- *Il rappelle que les servitudes seront instaurées avec la commune, liées à l'accès et à l'entretien du mur.*
- *Enfin il rappelle que les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acheteur.*

Monsieur le Maire expose au Conseil le nouveau Procès-Verbal de mesurage er d'estimations de parcelle à aliéner ; établi par la SELARL THOMAS PETITE, géomètre à Pontarlier, en date du 8 février 2023, d'une contenance de 0 are et 24 centiares environ au prix de 25€ le m², soit un total de 600 €.

Il est remarqué que traiter des actes datant de 2015 est difficile à apprécier car on n'était pas présent lors des discussions.

Proposition de délibération

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré DECIDE :

- ***De vendre à la copropriété MONNET MARCHANDIAUX, localisée au 5 et 7 rue des Prés Maillot, Chaon, Montperreux, la parcelle cadastrée section AC n°245 au prix de 600 €, selon procès-verbal établi par la SELARL PETITE et selon conditions énumérées ci-dessus ;***
- ***Autorise le Maire à signer le procès-verbal de mesurage et d'estimations, l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire.***

Résultat du vote : - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

4) Nouveau contrat de location + fiche de consignes pour la salle AU MONTEZAN, l'ESPACE-LOISIRS et règlement aux associations

Mme Sophie LEBAS expose au Conseil que les contrats de location des salles ont été revus et les consignes concernant le nettoyage des locaux précisées.

Deux types de contrat de location ont été élaborés, un pour chaque bâtiment « Montezan » et « Espace loisirs ».

Une fiche de consignes propre à chaque bâtiment sera annexée avec le contrat afférent.

Un règlement de mise à disposition des salles aux associations a également été rédigé pour les deux bâtiments.

Il sera possible d'adapter ce règlement en cas de prêt de locaux à des organismes tels que la CCLMHD, PREVAL, SIEL, EPAGE … ; cette décision de prêt des locaux sera décidée par les élus au coup par coup.

Elle précise que ces documents ont été relus et abondés par Mme Sandrine AURY, gestionnaire des réservations des salles.

Les documents ayant été revus et amendés par le Conseil, il faudra s'assurer que les informations seront bien reprises e.g. précision du nombre de places assises, retrait des interdictions de décoration.

2023-012

Proposition de délibération

Le Conseil municipal, l'exposé de Mme Sophie LEBAS entendu et après en avoir délibéré décide :

- de valider les deux types de contrat de location pour les bâtiments « ESPACE-LOISIRS » et « MONTEZAN », le règlement de mise à disposition des salles aux associations ainsi que chaque fiche de consignes propre au bâtiment.

Résultat du vote : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5) Astreintes M LELONG Jonathan

Le Maire propose au Conseil qu'il soit précisé le nombre d'astreintes techniques allouées à M Jonathan LELONG. En effet, deux délibérations existent : l'une du 11 janvier 2017 qui détermine huit (8) astreintes de week-end pour les employés techniques affectés au déneigement des voies communales puis une délibération du 8 mars 2018 qui décide d'octroyer dix (10) astreintes à M VIENNET Marc et M GAGELIN Ludovic.

Le Conseil municipal précise que les vingt (20) astreintes d'exploitation de la filière technique, du vendredi soir au lundi matin, votées lors de la séance du 8 mars 2018, bénéficient aux employés techniques affectés au déneigement des voies communales.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide :

A compter de ce jour, les vingt (20) astreintes des employés techniques affectés au déneigement de la voirie devront être attachées au poste et non nominatives. Elles seront réparties équitablement entre les employés techniques.

Résultat du vote : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

6) Choix du locataire pour l'appartement chez BIGOOL

L'information de la location de l'appartement « Chez BIGOOL » a été relayée aux habitants informés, aux communes de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs et a été affichée aux panneaux municipaux.

Suite à cela, plusieurs candidats se sont fait connaitre et ont fourni les documents demandés :

- Mme Julie FAYOLLE,
- Mme Morgane SARTORIO,
- Mme Caroline DERLIN.

La commission bâtiment s'est réunie le mardi 7 février 2022 à 20h30 et a examiné les différentes demandes.

Elle propose au Conseil municipal de retenir :

-Mme Caroline DERLIN

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide :

- ***Décide suite à l'avis favorable de la Commission de choisir Mme Caroline DERLIN comme locataire de l'appartement chez BIGOOL ; la date d'entrée dans les locaux à convenir entre les parties (après intervention d'un électricien) ;***
- ***Aux conditions fixées lors du Conseil municipal du 12 janvier ; soit loyer mensuel de l'appartement à 750 € plus charges ; loyer du garage à 125 € en sus plus charges.***
- ***Fixe le montant de la caution à un mois de loyer ;***
- ***Autorise le Maire à rédiger et signer le contrat de bail (modèle ANNEXE 1 du décret n° 2015-587 du 29 mai 2015 relatif aux contrats types de location de logement à usage de***

résidence principale) et tout document relatif à cette affaire.

***Résultat du vote** : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

7) Tarifs de l'Orchidée Bleue

Il y a lieu de reprendre les tarifs de location de l'Orchidée Bleue : en effet, les tarifs de location à la semaine des 3 gîtes correspondent à l'addition des tarifs (période estivale) des gîtes loués indépendamment. Le ménage est donc offert dans la prestation :

	Période estivale : du 1er mai au 31 octobre	**Période hivernale : du 1er novembre au 30 avril**
Propriété privatisée 3 gîtes (Eterlou, le lynx et le grand Tetras)	**1'800 € ménage inclus**	**1'800 € ménage inclus**
Propriété privatisée 3 gîtes (Eterlou, Grand Tetras, Milan Royal)	**2'000 € ménage inclus (au lieu de 1 900 €)**	**2'000 € ménage inclus (au lieu de 1 900 €)**
Propriété privatisée 3 gîtes (le lynx, Grand Tetras, Milan Royal)	**2'200 € ménage inclus (au lieu de 2'000 €)**	**2'200 € ménage inclus (au lieu de 2'000 €)**
Propriété privatisée 3 gîtes (Eterlou, lynx, Milan Royal)	**1'800 € ménage inclus**	**1'800 € ménage inclus**

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide :

- ***De valider les tarifs de location de l'Orchidée Bleue tels que définis dans le tableau ci-dessus.***
- ***Résultat du vote** : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0*

8) Dépôt des dossiers de subvention suite à audit énergétique ORCHIDEE BLEUE et BIGOOL – SYDED, DETR, Département CEE et fonds vert

M Aymeric MAIRE expose au Conseil municipal qu'il y a lieu, suite à la remise des rapports de l'AUDIT Energétique des bâtiments « CHEZ BIGOOL » et « ORCHIDEE BLEUE » par le SYDED, de définir si la collectivité souhaite s'engager dans ces travaux et si oui, quel scénario retenu.

La commission bâtiment propose les éléments suivants :

Etude énergétique ORCHIDEE BLEUE

Monsieur le Maire expose le projet d'étude énergétique du bâtiment de l'Orchidée Bleue, réalisée par le SYDED, dont le coût prévisionnel est estimé 124 880 € H.T. ; travaux se décomposant comme suit :

- Thermostats d'ambiance,
- Radiateurs basses températures,
- Entrée d'air sur les fenêtres,
- Isolation du mur intérieur de la chaufferie,
- Isolation du plafond de la chaufferie,
- Isolation des façades par l'extérieur.

Estimation des subventions : 73 214 € H.T.

Reste à charge commune : 51 666 € H.T.

La commission bâtiment préconise de réaliser les travaux suivants :

Le point le plus important, mettre des vannes de régulation centralisée dans la chaufferie, programmable pour passer en mode économie (-4°C) ou activité de manière plus fluide et efficiente.

Coût : estimée 2000 € par vanne soit 8'000 € pour le bâtiment.

Remplacement de radiateurs pour un montant de 18'000 €.

Entrée d'air sur les fenêtres pour un montant de 3'130 €.

Isolation du mur intérieur de la chaufferie pour 820 € et le plafond pour 1'120 € sous-entendu isoler les tuyaux.

Isolation des façades par l'extérieur pour un montant de 99 810 €

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré décide :

De déposer les demandes de subventions proposées par la commission bâtiment en vue de réalisation des travaux mentionnés par l'étude.

- ***Résultat du vote : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0***

Etude énergétique BIGOOL

Dossier de subvention pour isolation BIGOOL déjà déposé :

VMC et menuiseries,

Eclairage basse consommation,

Menuiserie du logement.

Nouveau dossier : Dépôt des dossiers de subvention : SYDED, DETR, Département CEE et fonds vert.

La commission recommande au Conseil de préparer les dossiers de subvention en visant la **rénovation performance :**

Coût estimé des travaux : 188 040 € H.T.

Estimation des subventions : 89 204 € T.T.C.

Reste à charge commune : 98 836 € T.T.C.

Travaux envisagés :

Isolation des façades
Ventilation simple flux autoréglable avec une sonde CO_2
VMC simple flux hygroréglable
Isolation des combles
Chaudière bois
Eclairage basse consommation
Remplacement de menuiseries tertiaire
Remplacement de menuiseries logement
Remplacement portes tertiaires
Remplacement porte logement
ECS thermodynamique
Photovoltaïque
Isolation des murs intérieurs
Isolation des rampants

Le Conseil municipal, l'exposé de M Aymeric MAIRE entendu et après en avoir délibéré, décide :

De déposer les demandes de subventions proposées par la commission bâtiment en vue de réalisation des travaux mentionnés par l'étude.

Travaux envisagés :

Isolation des façades
Ventilation simple flux autoréglable avec une sonde CO_2
VMC simple flux hygroréglable
Isolation des combles
Chaudière bois
Eclairage basse consommation
Remplacement de menuiseries tertiaire
Remplacement de menuiseries logement
Remplacement portes tertiaires
Remplacement porte logement
ECS thermodynamique
Photovoltaïque
Isolation des murs intérieurs
Isolation des rampants

Résultat du vote : - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1

Des dossiers de demande de subvention seront déposés au titre de la DETR et du fonds verts, permettant d'espérer un montant total de subvention de 80%.

Délibération DETR

M Aymeric MAIRE, Adjoint, expose le projet de rénovation « performance » du bâtiment BIGOOL, dont le coût prévisionnel est estimé par le SYDED, à **188 040 € HT soit 225 648 € TTC.**

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du fonds vert.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	**Types d'aide**	**Montant prévisionnel**	**Taux**
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat	**DETR-DSIL**	**56 412 €**	**30%**
Etat	**Fonds vert**	**19 687.79 €**	**10.47%**
Région			
Département			
SYDED		**74 337 €**	**39.53%**
Auto-financement			
Fonds propres		**37 603.21€**	
Emprunt			
Total HT		**188 040 €**	**80.00%**

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : **avril 2023**

Date prévisionnelle de fin de l'opération : **décembre 2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le plan de financement exposé, estimé à **188 040 € HT soit 225 648 € TTC.**

- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement en vue de réalisation des travaux mentionnés par l'étude.

***Résultat du vote* : - Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1**

9) BIGOOL : Conventions d'occupation des locaux par les associations

M Aymeric MAIRE expose au Conseil que la commission bâtiment propose de prêter à titre gratuit, une partie des locaux du sous-sol du bâtiment « CHEZ BIGOOL » aux associations communales et/ou d'intérêt communal.

Un courriel sera envoyé aux associations pour recenser leurs besoins et définir le nombre de box et leurs surfaces.

A cette fin, une convention d'occupation a été élaborée par la commission bâtiment.

Il est proposé au Conseil d'adopter cette convention et d'autoriser le Maire à la signer avec les différentes associations communales.

Le Conseil municipal, l'exposé de M Aymeric MAIRE entendu et après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter cette convention et d'autoriser le Maire à la signer avec les différentes associations communales.

***Résultat du vote* : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

10) LE FOYER : réouverture administrative, tarifs de location et convention d'occupation du petit local attenant à la cuisine par la Croix Rouge

La commission bâtiment propose au Conseil municipal la réouverture du foyer de MONTPERREUX au public. Ceci permettra aux associations d'intérêt général ou communales et au public de pouvoir bénéficier des locaux du rez-de-chaussée dans les conditions définies ci-après :

- Petit local attenant à la cuisine : la commission propose de prêter ce local à la Croix Rouge pour y entreposer des denrées alimentaires et tout matériel nécessaire à l'exercice de ses missions d'intérêt général.

A cette fin une convention d'occupation de ce local a été élaborée par la commission qu'il est proposé au Conseil de valider.

Le Conseil municipal, l'exposé de M Aymeric MAIRE entendu et après en avoir délibéré, décide :

- ***D'autoriser la Croix Rouge à occuper le petit local attenant à la cuisine tel que décrit dans la convention***
- ***D'adopter la convention et d'autoriser le Maire à la signer avec cet organisme***

***Résultat du vote* : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0**

Tarifs de location des salles du foyer : proposition la moitié des tarifs du MONTEZAN

130 € pour le week-end i.e. 2 jours aux habitants de la commune principaux et secondaires

180 € pour les extérieurs à la commune

Caution de 1'000 €

Le Conseil municipal, l'exposé de M Aymeric MAIRE entendu et après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de location du foyer comme suit :

- ***130 € pour le week-end aux habitants***
- ***180 € pour les extérieurs à la commune***
- ***Caution de 1'000 €***

Résultat du vote : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

11) Enfouissement des réseaux rue de l'Eglise : validation de l'opération avec le SYDED et autorisation de signature de la convention pour la maîtrise d'ouvrage et le financement

Mme Josselyne MAIRE expose au Conseil municipal qu'il a été étudié la possibilité d'enfouir les réseaux secs (électricité, éclairage public et télécommunication) de la rue de l'Eglise, en même temps que se feront les travaux d'aménagement de la rue et du carrefour bas avec la RD 204.

Pour ce faire le SYDED a été contacté afin d'établir un chiffrage de cette opération

Compte tenu du coût total de l'opération de 193 750 € TTC et du reste à charge aux environs de 115'000 € pour la commune, il est décidé de ne pas donner suite à l'enfouissement des réseaux secs.

Résultat du vote : - Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 2

12) Questions diverses

a- Bibliothèque : rapport d'activité 2022

Il est proposé au Conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité 2022 de la bibliothèque municipale et des projets 2023.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activité de la bibliothèque municipale :

- ***remercie les bibliothécaires pour la qualité de ce rapport d'activité : Véronique VALLET et Annie TISSOT et salue de nouveau le travail effectué, la diversité des animations qui contribuent au dynamisme de la bibliothèque.***
- ***valide les dépenses envisagées pour 2023 d'un montant total d'environ 900 € (achat d'une vitrine, d'un petit bac de rangement, d'une bouilloire pour le coin presse-café et d'un « nid à bébé » pour les animations bébé lecteurs.***
- ***Il est envisagé la pose d'étagères bois en bout de rayonnages (chiffrée à 900 € environs). Ce point sera revu avec les employés techniques.***

Résultat du vote : - Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

b- Rotation des gîtes de l'Orchidée Bleue

Michel expose au Conseil la nécessité d'avoir des volontaires pour accueillir les locataires de l'Orchidée Bleue, pendant toutes les vacances scolaires.

Merci aux volontaires de se manifester :

- Mme Sophie LEBAS, Mme Michèle LETOUBLON

- M Jean-Luc BARNOUX

c- Acquisition d'un tapis de billes pour l'école

Le maire expose au conseil que pour faire suite aux demandes émanant du Conseil des élèves, la commission bâtiment a recommandé l'acquisition d'un tapis de bille d'une dimension de 2 x 4 m au prix 1'400 HT.

2023 - 018

Approbation du présent procès-verbal par l'Assemblée

Le Conseil municipal, après relecture attentive du procès-verbal et corrections éventuelles, décide de valider le procès-verbal du Conseil du 9 février 2023.

Résultat du vote : - Pour : 13 - Contre : 0 Abstention : 0

La séance est close à **22 h 51 mn**

Le(s) Secrétaire(s) : M Aymeric MAIRE

Le Maire : Jean-Luc BARNOUX